



Commune de La Louvière

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme ;

Le demandeur est Madame Bellanca Ornella demeurant Rue Rieu Baron 52 à 7110 Houdeng-Goegnies ;

Le terrain concerné est situé à Rue de la Poterie à 7100 La Louvière et cadastré La Louvière (3) section B n° 189V 7 ;

La présente demande de permis, qui consiste en la construction d'un immeuble de deux appartements, nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que le projet est en écart à l'article 15 « unité urbaine de bâtisse en ordre continu » du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) en ce qui concerne les points suivants :

- 2.15-1)a) « implantation des bâtiments » vu que le volume secondaire projeté n'est pas établi sur au moins un côté à mitoyenneté ;
- 2.15-1)b) « gabarit des bâtiments » vu que le volume secondaire projeté présente une hauteur d'environ 7,60m alors que l'article précité impose un maximum de 3,50m ;
- 2.15-1)c) « toitures et matériaux de toiture » vu que volume principal projeté présente une toiture plate alors que l'article précité impose une toiture à deux versants minimum ;
- 2.15-1)d) « matériaux d'élévation » vu que :
 - le projet présente une brique et un crépi dans les tons gris alors que cette teinte n'est pas référencée dans le contexte environnant proche qui présente exclusivement des parements en briques de ton rouge/brun(beige) ;
 - le projet n'est pas conforme à l'article 6 du GCU et plus précisément au point 6.f) « unité architecturale du bâtiment » étant donné que la liaison entre le rez-de-chaussée et les étages du bâtiment projeté n'est pas réalisée ;

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@lalouviere.be ;

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Finet (téléphone 064/277959), dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale 1 - auprès du Développement territorial ;

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08/04/2021 au 22/04/2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lalouviere.be